

Plassay infos



Mars 2025, numéro 98



Nouvelle entreprise sur la Commune :



Ceci n'est pas un poisson d'Avril !
Stéphanie Léger ouvre son agence immobilière le 1er avril 2025. Francis Delaunay sera son collaborateur.

Votre partenaire de confiance pour vos transactions immobilières :

Stéphanie travaille sur le secteur de Saintes et ses alentours depuis 23 belles années. Francis à une expérience de 27 ans sur le secteur Royannais et l'estuaire de la Gironde.

Que vous souhaitiez **acheter ou vendre**, notre agence met à votre disposition son **expertise et sa passion** pour vous accompagner à chaque étape de votre projet.

Contactez-nous dès aujourd'hui pour échanger sur votre projet et concrétiser **vos rêves immobiliers !**

Agence Stéphanie Léger immobilier

5 Rue de l'Ouche du Bois,

La Renardière

17 250 Plassay

Téléphone : 06 .07. 12 .88. 17

Mail : legerstephanie17@gmail.com

Site : <https://stephanielegerimmobilier.fr>



Infos pratiques

Rappels de printemps :

● Pour lutter contre la pollution de l'air et limiter le risque d'incendie, le **brûlage des déchets verts** à l'air libre ou en incinérateur individuel est **interdit par arrêté préfectoral toute l'année** sur l'ensemble du département.

Ceux-ci doivent être valorisés : compostés, utilisés en paillage ou déposés en déchetterie.

● **Déchets sauvages** : Que ce soit au pied des bacs à verre, le long des routes ou dans la nature, **les dépôts sauvages sont formellement interdits** et punis par la loi. De tels comportements étant **inacceptables**, la Mairie porte plainte systématiquement. L'amende peut aller de 135 € à 750 €, et s'il y a utilisation d'un véhicule, elle peut atteindre

1500 € et la confiscation du véhicule. Lorsqu'il s'agit d'un abandon ou dépôt de déchets par une entreprise, l'amende peut en coûter 75.000 € et/ou 2 ans de prison selon article L541-46 du Code de l'environnement.

Tous les ans, nous sommes contraints de faire ces rappels qui tiennent du civisme et du bon sens, mais de plus en plus, nous arrivons à identifier les auteurs de ces incivilités !



● **Transport à la déchèterie** : tout chargement dans les remorques doit être **arrimé convenablement**, il en va de votre sécurité et de celle des autres usagers de la route.

De plus, abandonner des débris sur la voie publique à partir d'un véhicule peut être sanctionné par une amende !

● Piéger la chenille processionnaire du pin :

Les processions, dont chacune représente une colonie entière, ont lieu au printemps, entre février et mai selon les régions.



Le piège collier (constitué d'un tube et d'un sac) se place autour du tronc et permet la capture des chenilles lors de leur descente de l'arbre. Une fois que la procession est totalement terminée, le sac doit être détaché et détruit. Il s'utilise entre décembre et mai, en fonction du climat.

Ce système de piège est idéal car il limite au maximum les manipulations et ne s'adresse qu'aux chenilles processionnaires du pin, aucun autre insecte ne sera piégé dans la collerette.

● Le piégeage des frelons asiatiques :

La période de piégeage démarre en général en tout début de printemps. Cela correspond au moment où les reines sortent pour construire leur nid primaire.

Différents types de pièges peuvent être achetés dans le commerce, mais il est également possible de les fabriquer soi-même, de nombreux tutoriels étant disponibles sur internet. Cependant il est crucial de bien vérifier que le système permet aux autres insectes (guêpes, abeilles, mouches...) de ressortir.



Salle des
fêtes

PLASSAY

Salle des
fêtes

Samedi 05 avril à 20h30

La troupe de théâtre d'Ecurat

présente :

Les astres....quel désastre !

Coup de fusibles !

A table !

Entrée gratuite (au chapeau)

Les astres...quel désastre !

De Jérôme DUBOIS

Faut-il se fier à une simple boule qui, non seulement vous fait perdre la boule, mais aussi votre argent. Qui croire ?



Coup de fusibles !

De Raymond SOUPLEX

Qui aurait cru qu'un simple morceau de plomb peut déclencher une atmosphère très électrique ?



A table !

De J.Pierre AUDIER

Cette dame ne s'attendait pas à partager son repas Avec un clochard...un vagabond...un poète, Où est la différence ?

